



6.1 – Police municipale

ARRÊTÉ n° 2025/1130

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Ville de Gien,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4,

Vu le code de la route,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 novembre 1997 relative au domaine communal, à la gestion directe par la Ville à compter du 1^{er} janvier 1998, des foires et marchés, fêtes foraines, occupations diverses du domaine public de la Ville,

Vu la décision n°2024/160 du 18 décembre 2024 relative à la révision des tarifs communaux, droits de place,

Vu la demande en date du 13 novembre 2025, de la SARL Giraudy, 6 rue du Quatre Septembre, 92130 Issy-les-Moulineaux,

ARRÊTE

Article 1 - A l'occasion de travaux de maintenance, d'affichage et de nettoyage de mobiliers urbains, le stationnement aux abords immédiats est autorisé, (emprise 2,00 m² et abris) du lundi 17 novembre au vendredi 20 novembre 2026 (voir liste annexée).

Article 2 - Tout véhicule en infraction sera considéré comme gênant conformément à l'article R.417-10 du code de la route et passible d'une mise en fourrière aux frais de son propriétaire.

Article 3 - Pour être applicable, le présent arrêté devra être apposé sur l'échafaudage pendant la période des travaux.

Article 4 - Dans le cadre de l'occupation du domaine public, le demandeur s'engage à verser la somme due au titre des droits de place.

Article 5 - La présente autorisation sera abrogée dès la fin de la période fixée à l'article 1.

Article 6 - Monsieur le Maire de la Ville de Gien est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 - DIFFUSION À :

- SARL Giraudy,
- Madame la directrice des services techniques,
- Garage Croisé, 44 route de Saint-Martin, 45500 Poilly-Lez-Gien,
- Monsieur le commandant de la compagnie de gendarmerie de Gien,
- Monsieur le chef de service de la police municipale de Gien,
- Monsieur le chef du centre de secours de Gien.

Fait en Mairie de Gien, le 14 novembre 2025



Par délégation du Maire,
Laurent Rougeron

L'adjoint en charge de l'Aménagement, des Travaux et du Cadre de Vie.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Certifie l'affichage le : 17-11-25

Je vous joins ci-dessous les adresses de nos différents mobiliers urbains implantés sur la commune de Gien, liste à annexer à l'autorisation de stationnement permanente.

Je reste à votre écoute pour toute précision quant à notre demande.

Bien cdt

Type de mobilier	adresse 1	adresse 2	Code postal
2m ²	RUE DE BOURGES	DEVANT N°30	45155
2m ²	12 RUE DES DEPORTES	AVENUE DU PRESIDENT WILSON	45155
2m ²	AVENUE LLOYD		45155
2m ²	RUE JULES CESAR	RUE DE TOURNAI	45155
2m ²	AVENUE DES MONTOIRES	CHEMIN DE MONFORT	45155
2m ²	RUE JULES CESAR		45155
2m ²	Rue JULES CESAR	Carrefour Avenue des Montoires	45155
2m ²	ROUTE D'ORLEANS	DEVANT N°83	45155
2m ²	ROUTE D'ORLEANS	DEVANT N°36	45155
2m ²	PLACE PIERRE CURIE		45155
2m ²	AVENEU DE VILLEJEAN	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	45155
2m ²	AVENUE DES MONTOIRES		45155
2m ²	86 RUE DE MONTBRICON	AVENUE PAULIN ENFERT	45155
2m ²	QUAI DE NICE	DEVANT N°61	45155
2m ²	RUE DE LA FABRIQUE	STATION SERVICE AUCHAN	45155
2m ²	103 AV DE LA REPUBLIQUE		45155
2m ²	2 CHEMIN DE SAULAIE	DEVANT PIERRE FABRE	45155
2m ²	QUAI DE SULLY		45155
2m ²	AVENUE DES MONTOIRES	AVANT ENTREE TRASDEV	45155
Abri	AVENUE JEAN VILLEJEAN	HOPITAL	45155
Abri	PLACE DE LA VICTOIRE	ABV	45155
Abri	PLACE DE LA GARE	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	45155
Abri	PLACE DE LA GARE	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	45155
Abri	ROUTE D'ORLEANS	FACE A POINT P	45155
Abri	QUAI DE NICE		45155
Abri	RUE JEAN MERMOZ		45155
Abri	RUE DU 32E REGIMENT D'INFANTERIE	ARRET WILSON	45155
Abri	AVENUE DE BOURGES	FACE AU N°35	45155
Abri	PARKING ZAC VAL SOLOGNE	LE BOIS DES BOULEAUX	45155
Abri	CHEMIN DE MONFORT	CENTRE ADMINISTRATIF	45155
Abri	RUE DES CYGNES		45155
Abri	88 RUE DE MONTBRICON	DEVANT HLM	45155